# AUDIT OF NEW SAR INITIATIVES PROGRAM
# DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS / CANADA COAST GUARD
# NIF PROJECT – DFO 2/98

## PUBLIC BOATING SAFETY EDUCATION BY NEWFOUNDLAND GROUND SEARCH & RESCUE ASSOCIATION

**NOVEMBER 2000**

## Table of Contents


| | | PAGE |
|---|---|---|
| Executive Summary | | 1 |
| 1.0 | Introduction | 2 |
| 2.0 | Project Description | 3 |
| 3.0 | Audit Findings | 4 |

## *Executive Summary*

NIF funding of $233,002 was approved in March 1998 to implement and administer a « Train the Trainer » program which would ensure blanket coverage of boating safety public education by ground search teams across Newfoundland and Labrador in a timely and cost effective manner.

Our audit was to review the post project evaluation and ensure it covered all of the aspects initially outlined in the proposal/annex submitted to the NSS.

The NIF criterion which was audited was not met as there was no post-project evaluation performed to evaluate the project's success against the established objectives.

Overall, the training did take place however according to the Project Manager it was difficult to perform a post project evaluation for the project as several individuals who received the training were re-assigned or moved on to other things.

## *1.0 Introduction*

The New Initiatives Fund (NIF), administered by the National Search & Rescue Secretariat (NSS) is designed "to provide funding for projects that will enhance search and rescue (SAR) in Canada." Approved projects are subject to audit as set out in the NIF Guide and the Memorandum of Understanding (MOU) agreed between the NSS and the Sponsoring Department, Province or Territory.

One of the projects selected for a partial audit in 2000/01 was Public Boating Safety Education By Newfoundland Ground Search & Rescue Association submitted by Canada Coast Guard (CCG)/ Deparment of Fisheries and Oceans (DFO). The project's main objective was to implement and administer a « Train the Trainer » program for the ground SAR Teams in Newfoundland & Labrador. Members of each team had to undergo an extensive training program presented by the Office of Boating Safety which enabled them to educate all members of their respective teams in the delivery of four programs on behalf of the Canadian Coast Guard.

The audit, conducted in October / November 2000, was limited to the examination of the post-project evaluation criterion set-out in the 1998 New SAR Initiatives Fund (NIF) Guide. This was accomplished by reviewing NSS and DFO/CCG project records and having discussions with NSS and DFO staff.

The results of our review are summarized in this report.

## *2.0 Project Description*

The main purpose of this project was to have the Office of Boating Safety undertake a training program with members of all 27 ground SAR teams in Newfoundland and Labrador in order to enable them to conduct boating safety initiatives in their respective geographical areas on behalf of the Canadian Coast Guard. This was seen as being an important initiative given the fact that Newfoundland and Labrador had the highest drowning rate per capital in Canada.

The proposal was approved by the NSS in March 1998 at an estimated cost of $233K; this amount was comprised of $164K in equipment, $13.5K in both publication as well as transportation costs, $16.2K in training, $5K in consumables and $21.1K as a contingency.

The Final Quarterly report dated March 31, 1999 states final cost was approximately the same as budgeted cost and the objectives were fully met.

A Final Summary Report and a post-project evaluation report were not prepared for this project. This was explained as being due to the fact that most of the individuals involved in the project's management were relocated and did not have time to complete these reports / evaluations.

## *3.0 Audit Findings*

The findings are summarized by the criteria contained in the NIF Guide.

### 3.1 Post Project Evaluation

*The sponsoring organization undertakes an evaluation of the project's effectiveness against the objectives established and agreed to at the approval stage. An initial evaluation should be carried out within the time allotted in the project's evaluation plan and the findings submitted to the NSS for review and tabling at a subsequent ICSAR meeting.*

**Findings**

?? The approved proposal states the project would be evaluated through the procurement and distribution of training aids and safety equipment and through the monitoring of Provincial drowning and accident statistics from EMO, the RCMP and the Royal Life Saving Society. It could also be evaluated by monitoring the PRESAR statistics to gauge volunteer ground search statistics.

?? Based on discussions with the Project Manager, there was no post-project evaluation done as most of the individuals involved were re-assigned to other projects.

**Conclusions**

The requirement for an evaluation of the project's effectiveness against the agreed objectives has not been met as a Final Summary report and a Post-Project Evaluation report were not prepared. Statistics were not subsequently monitored to determine the impact of the training and determine the overall effectiveness of the project.

**Recommendations**

**We recommend that for future projects, a post-project evaluation plan be completed by the sponsoring organization in order to conform with the criteria outlined in the NIF Guide. Also, for future proposals submitted to the NSS, the DFO / CCG should attempt to establish a detailed workplan and ensure that sufficient time has been alloted to respond to all of the NIF Guide criteria.**

# VÉRIFICATION DU PROGRAMME DES NOUVELLES INITIATIVES DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE MINISTÈRE DES PÊCHES ET OCÉANS GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE PROJET FNI – MPO 2/98

# SENSIBILISATION DU PUBLIC À LA SÉCURITÉ NAUTIQUE – ASSOCIATION DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE AU SOL DE TERRE-NEUVE

**Novembre 2000**

## Table des matières


| | PAGE |
|---|---|
| Résumé | 1 |
| 1.0 Introduction | 2 |
| 2.0 Description du projet | 3 |
| 3.0 Constatations du vérificateur | 4 |

## *Résumé*

En mars 1998, le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) approuvait un financement du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage au montant de 233 000 dollars, en vue d'un projet visant la mise en œuvre d'un programme général et exhaustif de sensibilisation de la population à la sécurité nautique. Il s'agissait de préparer les équipes de recherche au sol à se charger de la prestation opportune et rentable du programme de sensibilisation dans tous les coins de Terre-Neuve et du Labrador.

La vérification porte sur le critère de l'évaluation finale et a pour but de déterminer si cette évaluation a effectivement porté sur tous les points décrits dans la proposition et l'annexe présentées au SNRS.

Le critère faisant l'objet de la vérification n'est pas respecté puisqu'il n'y a pas eu d'évaluation finale afin de mesurer la réussite du projet en fonction des objectifs prévus et convenus au départ.

Dans l'ensemble, les tâches exécutées ont atteint leurs objectifs, puisqu'il s'est donné de la formation. En revanche, selon le directeur du projet, il était difficile de procéder à une évaluation finale parce que plusieurs des personnes ayant reçu la formation ont été affectées ailleurs ou ont changé de champ d'activités.

## *1.0 Introduction*

Le Fonds des nouvelles initiatives, administré par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS), est conçu dans le but de financer « de nouveaux projets qui amélioreront la recherche et le sauvetage au Canada ». Tous les projets approuvés font l'objet d'une vérification tel qu'indiqué dans le guide du FNI et dans le protocole d'entente conclu entre le SNRS et le ministère, la province ou le territoire qui parraine le projet

Un des projets choisis en vue d'une vérification partielle en 2000-2001 portait sur un programme de sensibilisation du public à la sécurité nautique, proposé par l'association de recherche et de sauvetage au sol de Terre-Neuve, la Garde côtière canadienne et le ministère des Pêches et Océans (MPO). Ce projet avait pour objectif premier de mettre en œuvre et d'administrer un programme de formation des formateurs à l'intention des membres des équipes de recherche au sol de Terre-Neuve et du Labrador. Des membres de chaque équipe devaient participer à un programme de formation poussée, offert par le Bureau de la sécurité nautique, qui leur permettrait ensuite de former à leur tour les autres membres de leurs équipes respectives et de les préparer à se charger de la prestation de quatre programmes au nom de la Garde côtière canadienne (GCC).

La vérification, exécutée en octobre et novembre 2000, s'est limitée au seul critère d'évaluation finale tel que prescrit par le guide du FNI de 1998. La vérification s'est effectuée au moyen d'un examen des dossiers du SNRS, du MPO et de la GCC concernant le projet et d'entretiens avec le personnel du SNRS et du MPO.

Les constatations du vérificateur sont résumées dans le présent rapport.

## *2.0 Description du projet*

Ce projet avait pour objet premier de permettre au Bureau de la sécurité nautique de donner un programme de formation à des membres des 27 équipes de recherche au sol de Terre-Neuve et du Labrador afin de les préparer à mettre à exécution des initiatives de sécurité nautique dans leurs secteurs géographiques respectifs, au nom de la Garde côtière canadienne. Le projet était estimé important, compte tenu du fait que Terre-Neuve et le Labrador ont le plus haut taux de noyade par habitant au Canada.

En mars 1998, le SNRS a approuvé le projet au coût estimatif de 233 000 dollars. Le budget comportait notamment les postes suivants : matériel, 164 000 dollars; frais de publication et de transport, 13 500 dollars; formation, 16 200 dollars; matières consommables, 5 000 dollars; frais pour éventualités, 21 100 dollars.

Selon le dernier rapport trimestriel, daté le 31 mars 1999, le projet a finalement coûté à peu près ce qui était prévu au budget et il a atteint ses objectifs.

Ce projet n'a pas fait l'objet d'un rapport sommaire final ni d'un rapport d'évaluation finale. Le directeur du projet explique cette lacune par le fait que la plupart des personnes ayant participé à la gestion du projet ont été affectées ailleurs et n'ont pas eu le temps d'exécuter ces rapports et évaluations.

## *3.0 Constatations du vérificateur*

Les constatations portent sur le critère d'évaluation finale tel que prescrit dans le guide du FNI.

### 3.1 Évaluation finale du projet

*L'organisme parrain évalue l'efficacité du projet par rapport aux objectifs déterminés et convenus au moment de la ratification de la proposition. Le parrain doit compléter cette évaluation dans le délai imparti selon le plan d'évaluation du projet et soumettre les résultats au SNRS aux fins d'examen et de dépôt lors d'une réunion ultérieure du Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS).*

?? La proposition approuvée déclare que le projet sera évalué par le biais de l'acquisition et de la distribution de matériel de formation et d'équipement de sécurité et en surveillant les statistiques provinciales de noyades et d'accidents nautiques transmises par l'organisation des mesures d'urgence (OMU), par la GRC et par la Société royale de sauvetage. L'évaluation se ferait aussi en étudiant les données du processus de révision et d'évaluation des programmes de recherche et de sauvetage afin de jauger les statistiques relatives aux bénévoles de la recherche au sol.

?? D'après le directeur du projet, il n'y a pas eu d'évaluation finale parce que la plupart des participants avaient été réaffectés à d'autres projets

**Conclusions**

L'exigence d'une évaluation de l'efficacité du projet par rapport à ses objectifs convenus n'est pas remplie, puisque les responsables du projet n'ont pas préparé de rapport sommaire final ni de rapport d'évaluation finale. Il ne s'est fait aucun contrôle ultérieur des statistiques afin de déterminer l'incidence de la formation et l'efficacité générale du projet.

**Recommandations**

**Nous recommandons, pour les projets futurs, que l'organisme parrain effectue l'évaluation finale afin de se conformer aux critères énoncés dans le guide du FNI. En outre, s'ils présentent d'autres propositions au SNRS, le MPO et la GCC devraient y inclure un plan de travail détaillé et s'assurer que la période prévue pour l'exécution du projet est assez longue pour permettre de répondre à tous les critères prescrits par le guide du FNI.**